

4 **◆** EVENEMENT

Avocate d'un des accusés, Marie Dosé déplore que les faits aient été emportés dans un tourbillon politique.

«L'emballement n'est bon pour personne»

Marie Dosé est l'avocate de l'un des trois agresseurs présumés mis en examen. Depuis qu'elle a été désignée, elle explique recevoir, plusieurs fois par jour, des coups de fils et des messages d'insultes. On demande à écouter le dernier : « *Puisque vous défendez des animaux, vous allez défendre mon chien qui a violé la chienne du voisin* », éructe un homme sur son répondeur. Elle a voulu s'exprimer dans *Libération* pour dire la particularité d'une situation où « *des faits couverts par le secret de l'instruction se retrouvent au cœur du débat politique et médiatique* ».

Comment gérez-vous les nombreuses prises de parole politiques à propos d'un dossier où l'enquête démarre à peine ?

J'aimerais que l'on respecte le temps de l'enquête. Que le temps politique et médiatique s'arrête pour laisser faire le judiciaire. L'emballement

INTERVIEW n'est bon pour personne. On se retrouve avec des gens qui, dans les médias, ont un discours qui n'a plus rien à voir avec ce qu'ils ont dit aux policiers, qui est même parfois l'inverse. La pression pousse à la surenchère. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'antisémitisme dans ce dossier, ce n'est pas du tout mon propos, je dis juste qu'il y a un emportement politique et médiatique qui aboutit à rajouter dans les récits publics des choses qui n'ont pas été évoquées devant les policiers, et qui vraisemblablement ne se sont pas passées.

Que pensez-vous de l'appel à une grande cause nationale à partir de cette affaire ?

Que le racisme et l'antisémitisme soient déclarés « grandes causes nationales », je pense que c'est une très bonne et très juste chose. Mais je pense aussi que cela n'aurait pas dû être fait sur la base d'une procédure judiciaire qui vient tout juste d'être ouverte, avec des mis en cause qui sont présumés innocents, et des faits encore très loin d'être éclaircis et jugés. La grande cause nationale aurait dû être décrétée en septembre, lorsque les chiffres du quasi-doublement des actes antisémites [+ 91%, ndr] ont été rendus publics et que le Crif a alerté le gouvernement en lui demandant justement des actes forts de ce type. A cette époque, le gouvernement n'a pas réagi. Et, aujourd'hui, il préfère surfer sur l'émotion du fait divers.

Ne pensez-vous pas que l'émotion suscitée par ces agressions nécessitait une réaction ?

Le ministère de l'Intérieur a choisi de faire un communiqué pour déclarer que « *le caractère antisémite sembl[ait] avéré* » avant même que les mis en cause aient vu un magistrat, donc avant même que l'infraction soit juridiquement qualifiée. C'est choquant. Je pense que Bernard Cazeneuve avait bien fait de ne pas communiquer trop vite sur le dossier Sivens, et de dire qu'il « *lais[sait] travailler la justice* ». Mais je comprends mal pourquoi cette ligne s'applique à certains dossiers et pas à d'autres. Ce serait l'honneur des politiques d'expliquer que la justice n'est pas l'instrument d'une cause ou d'une émotion. Dimanche, Bernard Cazeneuve qualifiait les faits de « *crime crapuleux et antisémite* ». A quoi bon alors nommer un juge d'instruction et enquêter ? On n'a qu'à dire que c'est le ministère de l'Intérieur qui décide.

Qui est votre client ?

C'est un jeune homme de 20 ans, qui n'a jamais été condamné pour des faits de violence. Et qui est écrasé par les proportions d'une affaire qui le dépasse.

Recueilli par ONDINE MILLOT

Avocate d'un des accusés, Marie Dosé déplore que les faits aient été emportés dans un tourbillon politique.

« L'emballement n'est bon pour personne »

Marie Dosé est l'avocate de l'un des trois agresseurs présumés mis en examen. Depuis qu'elle a été désignée, elle explique recevoir, plusieurs fois par jour, des coups de fils et des messages d'insultes. On demande à écouter le dernier : « *Puisque vous défendez des animaux, vous allez défendre mon chien qui a violé la chienne du voisin* », éructe un homme sur son répondeur. Elle a voulu s'exprimer dans *Libération* pour dire la particularité d'une situation où « *des faits couverts par le secret de l'instruction se retrouvent au cœur du débat politique et médiatique* ».

Comment gérez-vous les nombreuses prises de parole politiques à propos d'un dossier où l'enquête démarre à peine ?

J'aimerais que l'on respecte le temps de l'enquête. Que le temps politique et médiatique s'arrête pour laisser faire le judiciaire. L'emballement n'est bon pour personne. On se retrouve avec des gens qui, dans les médias, ont un discours qui n'a plus rien à voir avec ce qu'ils ont dit aux policiers, qui est même parfois l'inverse. La pression pousse à la surenchère. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'antisémitisme dans ce dossier, ce n'est pas du tout mon propos, je dis juste qu'il y a un emportement politique et médiatique qui aboutit à rajouter dans les récits publics des choses qui n'ont pas été évoquées devant les policiers, et qui vraisemblablement ne se sont pas passées.

Que pensez-vous de l'appel à une grande cause nationale à partir de cette affaire ?

Que le racisme et l'antisémitisme soient déclarés « grandes causes nationales », je pense que c'est une très bonne et très juste chose. Mais je pense aussi que cela n'aurait pas dû être fait sur la base d'une procédure judiciaire qui vient tout juste d'être ouverte, avec des mis en cause qui sont présumés innocents, et

des faits encore très loin d'être éclaircis et jugés. La grande cause nationale aurait dû être décrétée en septembre, lorsque les chiffres du quasi-doublement des actes antisémites [+ 91%, ndlr] ont été rendus publics et que le Crif a alerté le gouvernement en lui demandant justement des actes forts de ce type. À cette époque, le gouvernement n'a pas réagi. Et, aujourd'hui, il préfère surfer sur l'émotion du fait divers.

Ne pensez-vous pas que l'émotion suscitée par ces agressions nécessitait une réaction ?

Le ministère de l'Intérieur a choisi de faire un communiqué pour déclarer que « *le caractère antisémite sembl[ait] avéré* » avant même que les mis en cause aient vu un magistrat, donc avant même que l'infraction soit juridiquement qualifiée. C'est choquant. Je pense que Bernard Cazeneuve avait bien fait de ne pas communiquer trop vite sur le dossier Sivens, et de dire qu'il « *laiss[ait] travailler la justice* ». Mais je comprends mal pourquoi cette ligne s'applique à certains dossiers et pas à d'autres. Ce serait l'honneur des politiques d'expliquer que la justice n'est pas l'instrument d'une cause ou d'une émotion. Dimanche, Bernard Cazeneuve qualifiait les faits de « *crime crapuleux et antisémite*. » À quoi bon alors nommer un juge d'instruction et enquêter ? On n'a qu'à dire que c'est le ministère de l'Intérieur qui décide.

Qui est votre client ?

C'est un jeune homme de 20 ans, qui n'a jamais été condamné pour des faits de violence. Et qui est écrasé par les proportions d'une affaire qui le dépasse.

Recueilli par ONDINE MILLOT